

Conseil Communal de Lausanne

Interpellation ordinaire

Lausanne cultive aussi les potelets

Olivier Marmy

Un joli papier paru dans le 24Heures du 7 novembre 2024, sous la plume de Francine Brunswick, intitulé « *Les potelets ont envahi la voie publique à Lausanne* », traite d'un sujet qui intrigue ou irrite bien des lausannoises et lausannois.

On y lit :

« On se demande là encore souvent à quoi ils servent, hormis de surcharger les rues en mobilier urbain, au mépris de l'aspect esthétique. Car entre les bancs, les bacs, les blocs de béton (particulièrement moches), la signalisation routière, les emplacements pour les vélos, Lausanne est devenue passablement encombrée. »

Car oui les potelets poussent à Lausanne comme des champignons ! On les trouve partout et de plus en plus. De nombreux citoyens nous posent la question sur leur pertinence et leurs coûts !!

Ces potelets, en polymère gris inesthétique, sont plantés au gré des rues et trottoirs sans que l'on comprenne toujours le but recherché : est-ce pour protéger une hydrante ou un arbre, bloquer des places de parc, guider les usagers de la route, souvent de manière peu compréhensible ?

Une variante « premium » en bois a par ailleurs fait l'objet, de la part du soussigné, d'une question orale à la Municipalité le 18 novembre 2025.

Dès lors nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Combien de ces potelets ont été posés à Lausanne à ce jour ?
2. Quels sont les critères qui déterminent leur implantation ?
3. Quels sont les matériaux qui composent ces potelets ? répondent-ils à des critères écologiques ?
4. Par qui et où sont-ils fabriqués ?

5. Quel est le prix d'un potelet (livraison comprise), sans la pose ?
6. Quel est le prix de la pose d'un potelet dans le revêtement d'une route standard (en tenant compte de la mobilisation du service concerné) ?
7. Quelle est sa durée de vie ?
8. Dans quelle mesure ces potelets sont-ils détruits ou endommagés prématurément ?
9. A combien se monte annuellement l'entretien et le contrôle des potelets ?

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 21 septembre 2026

Signataires:

Olivier Marmy

Jacques Pernet